

## PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE- SEANCE DU 8 janvier 2015

Etaient présents : M. BENOIT, Mme BINET, M. FIGEAC, M. PERNOT, Mme TAUZIN-CASTELLANOS, Mme VIEIRA, M. BRUN, M. GORGUES, M. LASTECOUCERES, Mme PINEDE, M. De LA FUENTE, Mme DUTHU, M. RIGOLLET, M. SELVA, M. COLOMBO, Mme GOULINET, Mme VATICAN.

Etaient représentés : Mme BEGHAIN, Mme GOMEZ-VIDAL, M. GRANDJEAT, M. LE BLANC, Mme MARIUS, Mme MARACHE, Mme SENEGES.

Etait invité(es) : Mme BOURMAUD, Mme MAZENC, M. RAMBAUD.

M. PERNOT ouvre la séance à 14h15. Il signale que le quorum est atteint. Il propose de modifier l'ordre du jour en ajoutant un point qui doit être traité en urgence concernant la mise en place de la Commission consultative compétente à l'égard des doctorants contractuels (CCDC).

Mme MAZENC présente la CCDC :

Cette instance à instituer en application de l'article 10 du décret n°2009-464 du 23/04/2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche comprend 8 membres dont :

- 4 représentants désignés par le Président d'université sur proposition de la commission de la recherche parmi les représentants élus des personnels professeurs d'université, personnels HDR, personnels docteurs n'appartenant pas aux collèges précédents, autres personnels (enseignants, chercheurs et personnels assimilés) de la commission de la recherche
- 4 représentants de doctorants contractuels (en contrats doctoraux avec l'université Bordeaux Montaigne), élus pour un mandat de 2 ans.

Suite à l'absence de candidature constatée pour l'élection à la CCDC des membres doctorants contractuels, l'établissement a eu recours au tirage au sort.

Mme MAZENC précise qu'il s'agit donc pour les membres de la commission de choisir parmi eux un professeur des universités qui sera le président de la CCDC, plus un représentant des autres corps enseignants. Il faudra également désigner un suppléant pour chacun d'entre eux.

Cette commission doit être mise en place pour le 30 janvier prochain.

M. FIGEAC demande quels sont les buts exacts de cette nouvelle instance.

Mme MAZENC répond que la CCDC peut être saisie des questions portant sur les obligations de service, ou le licenciement des doctorants contractuels. Elle est obligatoirement consultée sur les décisions individuelles relatives à la situation professionnelle des doctorants contractuels.

Elle n'a pas pour objet de régler les litiges de nature pédagogique ou scientifique susceptibles de survenir entre les doctorants contractuels et leur directeur de thèse. Elle rend des avis motivés au Président d'université et peut être saisie à l'initiative de tout doctorant contractuel ou du chef d'établissement. Elle précise que les élus enseignants ont un mandat de 4 ans.

Suite à un tour de table, la liste suivante est proposée par les membres de la commission :

#### Titulaires

Michel FIGEAC	PR
Christophe LASTECOUCERES	MCF/HDR
Cédric BRUN	MCF
David DE LA FUENTE	PRAG

#### Suppléants

Eric BENOIT	PR
Cécile CROCE	MCF/HDR
Alexis GORGUES	MCF
Sylvie SENEGES	PLP

## **II – Adoption du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2014.**

M. PERNOT annonce que, lors de la dernière réunion de la commission, le 18 décembre 2014, l'adoption du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2014 n'avait pas été proposée en raison d'un ordre du jour très chargé. Il propose que ce point soit traité lors de cette séance.

Aucune modification du procès-verbal n'ayant été demandée, M. PERNOT propose de passer au vote :

Votants : 24  
Abstention : 0  
Blanc/nuls : 0  
Contre : 0  
Pour : 24

**La Commission de la Recherche adopte le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2014.**

## **III- Examen des projets répondant à l'Appel d'offres Région 2015**

M. PERNOT présente et commente le document qui est projeté à l'écran. 8 projets sont proposés pour répondre à l'appel d'offres de la Région Aquitaine pour l'année 2015. Les dossiers correspondants ont été mis tardivement sur le bureau virtuel car ils n'étaient pas finalisés. Le dépôt sur le site de la Région devra être effectif pour le 16 janvier 2015, dernier délai.

1) projet **TERESMA** « Produits des terroirs, espaces et marchés, hier et aujourd'hui », porté par M. Philippe MEYZIE de l'équipe CEMMC. Il s'agit de la poursuite du projet VIVALTER.

La contribution demandée à UBM est faible (1 300 € en fonctionnement et 200 € en investissement).

M. PERNOT propose de prendre sur la PSE, en plus du montant en fonctionnement, le montant total du budget en investissement, soit 500 €. En raison d'un cofinancement important, l'effet levier, si le programme est retenu, sera très important (1800€ de mise par UBM pour un financement Région de 71700€, si on tient compte du financement de l'année de post-doc).

2) projet **PREMEAU** « PRéliminaire Empreinte Eau Aquitaine », porté par Mme Myriam SCHMUTZ de l'équipe Géoressources et environnement. Le projet sera déposé par l'IPB (Institut polytechnique de Bordeaux) et il ne comporte qu'une demande de co-financement à la Région pour une allocation de thèse.

Mme TAUZIN-CASTELLANOS demande quel sera le sujet de la thèse.

Mme SEMIAO répond que le sujet est identique au titre du projet de recherche.

3) projet **MoDAq** « Mortiers de construction et luminescence optiquement stimulée (OSL) : de l'exploration méthodologique au développement de la datation directe de la construction d'édifices du Haut Moyen Âge d'Aquitaine » porté par M. Pierre GUIBERT de l'UMR IRAMAT. La demande de financement sur la PSE est de 9 696 € en fonctionnement et de 6 000 € en investissement. Pour ce montant en investissement, un accord a été donné par Mme VELASCO, vice-présidente du conseil d'administration, en vue d'un prélèvement sur le fond de roulement de l'établissement. Une année de post-doc est également sollicitée.

4) projet **DAPRES LA FEM** « DATation des PREmières expressions Symboliques par le LAsEr FEMto-seconde » porté par Mme Chantal TRIBOLO de l'UMR IRAMAT. Ce projet comporte, entre autres, la production d'un film devant être réalisé par la société Passé Simple. Le financement de deux années de post-doctorat est également demandé. L'UBM est sollicitée pour un montant en fonctionnement de 9 451 €.

5) Projet **CarMoThaP** « Caractérisation et Modélisation des Thermo-altérations et des résidus de combustion sur les Parois », porté par Mme Catherine FERRIER de l'UMR IRAMAT. Ce projet sera déposé par l'équipe PACEA de l'université de Bordeaux. Aucune contribution de la part d'UBM n'est sollicitée.

6) projet **MédiaNum** « Médiations, Transmedia, culture jeune en Aquitaine » porté par Mme Mélanie BOURDAA de l'équipe MICA. Ce projet sollicite UBM à hauteur de 4 000 € et comporte une demande le financement d'une année pour un post-doctorant.

M. LASTECOUCERES demande s'il s'agit bien d'un projet concernant la recherche.

Mme SEMIAO répond que ce projet avait déjà été déposé l'année dernière au titre de la recherche, mais rejeté en raison d'une collaboration avec des enseignants-chercheurs juristes que la Région n'avait pas jugée pertinente au regard de la thématique retenue. Cette nouvelle version tient compte des remarques qui avaient été faites par la Région, le volet juridique a notamment été supprimé et l'argumentaire scientifique revu en conséquence.

7) projet **LID** « Laboratoire Innovant en Design/ Laboratoire sur les pratiques innovantes en design » porté par Mme Stéphanie CARDOSO de l'équipe MICA. Ce projet sollicite UBM à hauteur de 2 000 € et comporte une demande le financement pour une allocation de thèse.

M. PERNOT souligne une forte recherche de co-financements et le lien avec l'institut de cognitique.

8) projet **USIC@RE** « Usages numériques pour le bien-être et le maintien de l'autonomie », porté par M. Didier PAQUELIN de l'équipe MICA. Aucune contribution de la part d'UBM n'est sollicitée. Une allocation de thèse en partie co-financée est demandée à la Région.

M. BRUN souligne la difficulté pour certaines disciplines de rentrer dans le champ de l'appel à projets de la Région.

M. PERNOT reconnaît cette difficulté, mais insiste sur le fait que la Région Aquitaine se montre très favorable au financement des recherches en SHS. Il ne faut pas pratiquer l'autocensure, cet AAP est un formidable levier pour notre établissement, ce qui n'est pas le cas pour la plupart des Régions de France.

Il fait état d'un montant total des demandes de financement pour UBM de 26 447 € en fonctionnement et 6 500 € en investissement.

Ces montants sont compatibles avec le reliquat PSE après le financement de la première session de décembre 2014.

Le financement total demandé à la Région s'élève à 656 306 € hors allocations et à 1 226 306 € avec allocations.

M. PERNOT demande de passer au vote

Votants	: 24
Abstention	: 0
Blanc/nuls	: 0
Contre	: 0
Pour	: 24

**La Commission de la Recherche valide l'ensemble des dossiers répondant à l'appel à projets de la Région 2015 et s'engage à cofinancer les projets suivants : TERESMA, MoDAq, DAPRES LA FEM, MédiaNum, LID.**

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 15h40.

Le Président,

*Signé*

Jean-Paul Jourdan